Jeu de Boule

Au Pré-Catelan, à Tourcoing, grand jeu de boule à la platine. 110 francs de prix. Mise 30 centimes donnant droit à 5 places, à commencer de 9 heures du matin à 9 heures du soir.

Le rabatage des 9 se fera après chaque peloton. Un bel oiseau empaillé à la société la plus nombreuse.

Les pelotons seront de 40 mises. La bouloire étant couverte, rien n'empêchera le jeu d'avoir lieu.

Grave accident à Croix

Un pénible accident est arrivé jeudi soir à 5 h. 1½, rue de la Pannerie, à Croix. Un jeune garçon Albert Dekeyser, âgé de six ans, jouait près de sa demeure, en face de chez M. Sandras, maréchal, même rue.

Un cheval étant dans l'atelier de ce dernier et sans aucune personne dans l'intérieur : On suppose que l'enfant sera rentré et qu'en jouant, le cheval ayant eu peur, aura donné une ruade qui atteignit le pauvret à la nuque pour le rejeter quelques mètres plus loin. Ce n'est qu'en rentrant après le repas du goûter que le domestique trouva le pauvre petit étendu à terre sans connaissance, le crâne fracassé.

Immédiatement le domestique prit l'enfant dans ses bras, le conduisit chez ses parents où un médecin M. le docteur Wallez, arrivé aussitôt donna ses soins à la petite victime, il ne peut se prononcer sur son état, qu'il considère comme très grave.

Mouvaux. — *Séance du Conseil municipal du 26 mars.* — A 7 heures 1½ du soir dix-sept membres sont présents, trois sont absents ; l'assemblée se trouvant en majorité, M. le Maire, président, déclare la séance ouverte.

La liste des jeunes gens demandant à être dispensés de la taxe militaire pour cause d'indigence sera examinée et arrêtée à huis-clos, à la fin de la séance.

Le Conseil, délibérant sur l'assurance de l'église et du presbytère nouvellement construits près de la gare des Francs, vote cette dépense qui est de 22 à 23 francs.

Délibérant ensuite sur les frais nécessités par le dénombrement de la population, sur la proposition de M. le maire, après quelques discussions, vote la somme de 600 fr.

Il vote ensuite la somme de 80 fr. pour l'achat de pantalons et képis aux deux gardes-champêtres et celle de 150 fr. pour l'enlèvement des boues provenant du curage des ruisseaux longeant les routes vicinales.

LILLE

La grève de chez MM. Théophile Lefebvre et Cie

Comme nous le faisions pressentir dans notre numéro d'hier, la reprise du travail a eu lieu vendredi matin. Les ouvriers sont rentrés aux anciennes conditions. Une dizaine d'entre eux considérés comme les excitateurs de la grève, ont reçu leurs livrets.

Noyés

Hier, vers sept heures, on a retiré du canal de la Haute-Deûle, près de l'écluse du pont de la Citadelle, le cadavre de la femme Trabot, née Corrion Clotilde, âgée de 42 ans.

Parmi les papiers que le commissaire de police du 5e arrondissement a trouvés en sa possession était une lettre ouverte destinée à sa fille. Cette lettre expliquait les causes de son suicide.

Le corps a été transporté à la Morgue où il a été reconnu par sa famille dans l'après-midi.

— Une heure plus tard, le commissaire du 5e arrondissement était de nouveau informé qu'un inconnu venait d'être repêché dans le même canal, près de la passerelle Vauban. Après les constatations d'usage, le cadavre a été transporté à la Morgue.

Voici le signalement :

Age 30 à 35 ans environ, taille 1 m. 70, cheveux et sourcils chatains, front découvert, porte une cicatrice au côté gauche du menton, tatouage sur le bras gauche représentant un cavalier coiffé de deux shakos, dessous 1875, sur le bras droit deux femmes se donnant la main, dessus se lisent les lettres MVCMK, vêtu d'un veston en velours marron avec boutons en cuivre, d'un pantalon de toile bleue, gilet drap, caleçon de flanelle rouge, chemise à carreaux bleu, blanc, rouge, chaussures ferrées aux talons.

Dans les poches se trouvaient une blague à tabac et un porte-monnaie contenant une somme de 1 franc 45 centimes.

Le corps parait avoir séjourné une dizaine de jours dans l'eau.

Le parricide de Liège

(Nouveaux détails).

Le jeune Edouard Chammont dont nous avons raconté l'arrestation a été conduit hier après-midi au Parquet et écroué ensuite à la maison d'arrêt.

La demande d'extradition a été faite et d'ici peu de temps le jeune criminel ira répondre de ses actes devant la justice de son pays.

Au Parquet de Lille, on s'est assuré seulement de son état-civil. Il n'y a pas eu d'autre interrogatoire.

Insultes à son patron

Procès-verbal a été dressé par le commissaire de police du 6e arrondissement contre Mascar Emile, mécanicien, rue d'Esquermes 126, pour insultes à M. Delattre, filateur, rue de Juliers.

Abus de confiance

Vasseur Fortuné, 26 ans, ouvrier horloger, rue de Béthune, 17, a été déféré au parquet, pour abus de confiance d'une somme de 21 fr., au préjudice de sa patronne Mme Wanboo, rue des Chats-Bossus, 4.

LE NORD

Petit-Ronchin. — Le concert organisé par la Fanfare du Petit-Ronchin, qui devait avoir lieu dimanche prochain 29 mars est reporté au 19 avril, par suite de l'indisposition de l'un des artistes, qui devaient prêter leur concours.

Lezennes. — Dimanche dernier, 22 mars, à l'école de garçons de Lezennes, M. Lesnes, directeur d'école à Lille, a fait une conférence sur : un voyage au Mont-Blanc. La salle était comble. Les auditeurs ont applaudi chaleureusement et fréquemment le sympathique conférencier.

Wattignies. — Tous les Combattants de 1870, originaires de cette commune, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche de Pâques, à six heures et demie du soir, chez Vendeville-Facq, cabaretier sur la Place. Objet de la séance: Mesures à prendre pour l'érection d'un monument à la mémoire des soldats tués pendant la guerre de 1870.

Louvil. — Hier matin vers 3 heures, un incendie a totalement détruit une vieille ferme inhabitée appartenant à Mme veuve Desmons; grâce aux douaniers de Cysoing arrivés les premiers sur les lieux du sinistre, on réussit à préserver les habitations voisines.

Les dégâts comprenant une partie des récoltes, sont couverts par une assurance.

Bouvines. — Le sieur Auguste Fideline, 62 ans après avoir fait la noce pendant huit jours, s'est pendu dans son grenier.

Armentières. — *Vol à la tire.* — Décidément les pick-pockets ont choisi Armentières comme champ de leurs exploits.

Il y a huit jours nous racontions à cette même place les vols dont avaient été victimes deux dames de Nieppe et d'Armentières, auxquelles le porte-monnaie avait été enlevé ; hier au marché qui se tient sur la Grand'Place, c'est Mme Guéry, cafetière rue de l'Humanité, qui a été soulagée de son porte-monnaie contenant une centaine de francs.

Outre cette somme importante, le porte-monnaie renfermait une alliance en or, diverses médailles de piété et une statuette de vierge ! On ne nous a pas dit laquelle.

Le doigt de Dieu porte réellement bonheur ! et les médailles pieuses aussi !

Ne parlons pas de la vierge, car elle perdrait de son prestige.

VALENCIENNES

Coups et blessures. — Le nommé Maliar Alexandre, 31 ans, ajusteur, rue Ste-Catherine, s'est vu dresser procès-verbal pour coups et blessures envers sa concubine, nommée Lemaire. Celle-ci, culbutée d'un coup de tête, se déboita l'épaule gauche en tombant; elle a été admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Maliar et la fille Lemaire étaient en état d'ébriété. Cette dernière voulait se faire ouvrir la porte de sa chambre où son concubin était enfermé avec une femme.

Un repas à bon marché. — Un nommé Pollet Jules, 37 ans, ouvrier cordonnier, sans domicile et sans ressources, originaire de Condé, a été arrêté par le service de la police et mis à la disposition de M. le procureur de la République pour filouterie d'aliments au préjudice de la veuve Godart, aubergiste, rue de Paris.

Pollet, après avoir pris l'apéritif, s'est payé un repas complet, mais au moment de payer la note il a dit à la veuve Godart qu'elle pouvait envoyer prévenir la police, ce qui fut fait.

AVESNES

Bellignies. — Samedi dernier, M. Donain, directeur de l'école-pensionnat de Bavay, est venu faire, à l'école des garçons de Bellignies, une conférence sur « Le Patriotisme », devant une salle trop petite pour contenir la foule qui s'y pressait. Faute de place, nombre d'auditeurs ont dû se contenter d'écouter du dehors.

Mercredi 25 courant, nouvelle causerie sur le même sujet, tout aussi reussie que la première.

DUNKERQUE

Excitation à la débauche. — La police a arrêté la tenancière de l'estaminet *A l'Hippodrome*, quai des Jardins, pour excitation de filles mineures à la débauche.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Lens. — Sollicité par un grand nombre de débiteurs de la ville de Lens, le gouvernement a approuvé d'urgence le budget additionnel pour l'exercice 1895. Cette approbation va permettre enfin à ceux à qui la ville de Lens doit des traitements, des fournitures ou travaux, d'être payés avant le 31 mars, dernier délai pour le règlement des comptes de 1895.

Que les fonctionnaires, les fournisseurs et les entrepreneurs se hâtent de passer à la caisse de M. le receveur municipal qui n'aura pas moins de 65.000 francs à payer avant lundi prochain.

— Se trouvant dans une des salles d'attente de la gare de Lens la dame Vaillant, née Lampin Adèle, demeurant rue Basse à Lens, s'est vu enlever de sa poche son porte-monnaie renfermant une somme de quarante francs.

Les auteurs de ce vol audacieux sont des fillettes habitant la commune d'Avion, et que la gendarmerie recherche.

— M. Viard, commissaire de police accompagné de M. Perreau, commis principal des contributions indirectes à Lens s'est transporté dans la journée de jeudi au domicile de M. Joseph Crétal, mineur retraité, situé dans les corons du Grand-Condé, ouquel il a dressé procès-verbal pour fabrication frauduleuse de la bière. C'est sur la plainte de plusieurs cabaretiers à qui Crétal nuisait en vendant sa bière à raison de quinze centimes le litre, que ce procès-verbal a été dressé.

Un Chauffeur qui tombe en gare de Lens

Vendredi à une heure trente-deux minutes du soir, le train de voyageurs n° 2307, quittait Lens se rendant à Lille, lorsqu'arrivé à 350 mètres environ de la gare de Lens, le chauffeur, M. Vise Georges, âgé de 32 ans, du dépôt de Lens, par suite d'un faux mouvement, tomba de sa locomotive.

M. Vise, dans sa chute, alla heurter les tringles de transmission des cabines Saxley et fut relevé sans connaissance, ayant la base du crâne fracturée.

Transporté aussitôt à l'hôpital de Lens, ce chauffeur reçut les soins de M. le docteur Lequette. Son état ne laisse aucun espoir.

M. Vise est marié et père de deux enfants ; il habite la cité du Nord, à Avion.

Liévin. — Dans la journée de jeudi un incendie a détruit en partie la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours qui se trouve érigée dans le bois de Liévin. Les dégâts sont relativement peu importants. On ignore la cause de ce sinistre.

Lillers. — Dans la réunion du 12 mars dernier à Valenciennes et sur la proposition de M. le docteur Chardon, M. Julien Macaire, conseiller d'arrondissement, président du club vélocipédique lillérois, a été nommé vice-président de la fédération vélocipédique du Nord de la France.

Tous nos concitoyens et principalement les cyclistes de Lillers applaudiront au bon choix fait par les membres de la Fédération.

Hersin-Coupigny. — Plainte a été déposée par M. Florimond Courchelle, mineur à Hersin-Coupigny contre un de ses anciens pensionnaires, Paul Lefebvre, actuellement militaire au 33e de ligne à Arras, qui lui aurait volé une somme de 30 francs en revenant en permission.

Rebreuve. — Un nommé Léon Grard, 20 ans, né à St-Laurent-Blangy, domestique de ferme chez M. Bloquet, cultivateur, maire de Rebreuve, a été arrêté mercredi matin par la gendarmerie et conduit à la prison de Béthune. Cet individu volait des œufs dans la ferme et les portait à une cabaretière qui demeure en face, la femme Dempnt Augustin. Celle-ci lui donnait, pour la remercier, à boire autant qu'il le voulait.

SAINT-OMER

Rectification. — A propos de la rixe qui est survenue lundi entre les mineurs Givaudan et Février, nous devons dire que ces deux individus ne sortaient pas de l'estaminet de Mme Kœnig, mais qu'ils s'étaient querellés pendant toute la rue du Quartier de cavalerie.

CALAIS

Vengeance stupide. — Une chaine a été coupée chez Smith et Gober, fabricants de balles, fabrique Lefebvre, rue du Moulin brûlé.

Le préjudice causé peut être évalué à une cinquantaine de francs. On attribue ce méfait à une vengeance.

Toutefois, chose étonnante, le personnel devait être présent lorsque le fait s'est produit et personne ne s'est aperçu de rien.

Arrêté pour incendie. — La police a arrêté, sous l'inculpation d'incendie volontaire, un nommé Coquet que son propriétaire, M. Lavoy, jardinier, route du fort Tert, a accusé d'avoir mis le feu dans une écurie qui a été entièrement brûlée.

Aucune fraude matérielle n'a été relevée contre Coquet, qui fournit un alibi. Toutefois, il avait, au cours de la journée qui a précédé l'incendie eu avec Lavoy une discussion assez violente.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 27 mars 1896

Présidence de M. Dassonville, vice-président
Ministère public : M. Desticker,

LILLE

Vol d'outils. — M. Cafmeyer, marchand de meubles, 68, rue de Juliers, avait depuis quelque temps à son service un ouvrier ébéniste nommé Pharailde-Napoléon Reüter, âgé de 52 ans. Un beau jour du mois de février, M. Cafmeyer envoya pour prendre des nouvelles de la santé de son ouvrier qu'il croyait malade, mais Reüter qui se portait sans doute à merveille, avait quitté son logement depuis quelques jours.

Le marchand de meubles, s'aperçut alors que l'ouvrier infidèle avait emporté avec lui plusieurs outils d'une valeur de quinze francs. Plainte a été portée. Reüter court encore.

Par défaut, le tribunal l'a condamné à 6 mois de prison.

Abus de confianc. — Alfred Degaye, 26 ans, journalier à Lomme, a été au service de M. Van Ingeland, marchand de charbon, villa Léonie à Lambersart, et de Mlle Lomprez, marchande de charbon, rue Montaigne, 5.

Il ne rendait pas bien ses comptes et a touché de divers clients des deux maisons que nous venons de citer des sommes qu'il a empochées. Les détournements au préjudice de M. Van Ingeland se sont élevés à 66 fr. 75 ; ceux au préjudice de Mlle Lomprez, à 51 francs.

Degaye n'avait jamais encore été condamné. Le tribunal lui a infligé 3 mois de prison et 25 francs d'amende.

Coups. — M. Théodore Vandewaele, contremaître, demeurant rue d'Iéna, est employé à la filature Guillemand à Loos. Il y a quelque temps il surveillait trois vauriens qui lançaient des pierres contre les bâtiments dont il a la garde s'étant avancé pour molester ces individus, le contre-maître reçut une raclée.

L'un d'eux, Jean Lambert, 19 ans, démoucheteur demeurant rue du Faubourg-de-Béthune, lui fit de très graves blessures, un autre, Edouard Becquaert, heureusement pour lui, frappa moins fort.

Le tribunal a condamné Lambert à 3 mois de prison et Becquart à 25 fr. d'amende.

ROUBAIX

Outrages à un agent. — Le délit est assez ancien : le 19 décembre 1894, Clara Dautez, demeurant rue Solférino, 13, avait outragé un agent, le 24 janvier 1895 le tribunal l'avait condamnée par défaut à 6 jours de prison pour ce fait. Clara Dautez faisait opposition à ce jugement. Le tribunal a confirmé la peine de 6 jours de prison, mais a accordé à cette femme le bénéfice de la loi Bérenger.

Abus de confiance. — Catherine Chaumont, 26 ans, couturière, avait reçu de Flore Dufermont, servante, la somme de sept francs, avec mission de la faire parvenir à un artilleur en garnison à Douai. La couturière ayant gardé la somme, le militaire porta plainte : c'était la mesure la plus pratique que lui conseilla son flair d'artilleur.

Et le tribunal, pour abus de confiance au préjudice de la servante, a condamné Catherine Chaumont à un mois de prison. En plus, pour défaut de déclaration de résidence, 16 francs d'amende.

TOURCOING

Outrages publics à la pudeur. — I. Une dame Bessart, fort scandalisée, vint le 22 mars prévenir un agent qu'elle venait de rencontrer couché sur un banc un ivrogne, dans une position des plus indécentes. L'agent, en arrivant place Thiers, à deux heures de l'après-midi, trouva en effet notre homme dormant à poings fermés et montrant la lune en plein jour. Inutile d'ajouter qu'après lui avoir fait voiler la face, l'agent remisa l'ivrogne au violon.

Le facétieux individu, ouvrier de peignage, nommé Augustin Samain, âgé de 54 ans, a été condamné à dix jours de prison pour le délit et 5 fr. d'amende pour ivresse.

II. Le 23 mars, vers 8 h. du soir, Léon Delode, 18 ans, trieur de laines, fit la rencontre de son ancienne bonne amie, Adèle Mouton, soigneuse, âgée de 20 ans, qui depuis quatre semaines lui avait signifié congé.

Deloote voulut renouer connaissance et, de force, il entraina son « ancienne » dans une carrière, près de la barrière du chemin de fer de Tourcoing à Halluin, où fut consommé au clair de la lune l'outrage public à la pudeur dont il est prévenu.

Quatre mois de prison à Deloote pour ce délit, 16 francs d'amende pour violences. Application de la loi Bérenger.

III. — Monsieur le commissaire de police de Roncq a procédé le 22 mars à l'arrestation de Auguste Feys, 38 ans, ouvrier de ferme, demeurant dans cette commune, qui se livrait sur la voie publique à des facéties obscènes, ordinaires à beaucoup d'ivrognes. Feys était d'ailleurs dans les vignes du seigneur.

10 jours de prison, 5 fr. d'amende.

Vols. — I. — Napoléon Morel, 46 ans, charpentier, se trouvait sans asile le 9 février. Il demanda l'hospitalité à son cousin, Jules Guérisse, cabaretier rue du Haze, 10, qui lui offrit une chambre pour passer la nuit.

Le lendemain, Morel se leva, prit une chope sur le comptoir et prit tout à coup congé du cabaretier. Un moment après, la fille de M. Guerétre constata la disparition de sa montre en argent. Morel n'a pu être retrouvé.

Par ce fait, le tribunal le condamne à 4 mois de prison.

II. Le 20 mars, un agent apprit qu'un ivrogne cherchait à vendre une chaine de montre en doublé, il l'arrêta et l'interrogea sur la provenance de cet objet dont l'ivrogne ne put expliquer la possession. C'est un nommé Victor Richard, 40 ans, journalier, qui récolte pour vol 3 jours de prison et 5 francs d'amende pour ivresse.

III. Le 15 octobre, en allant visiter la tombe de sa femme, M. Vandamme, tisserand, 101, rue de Paris, constata que l'on y avait enlevé une photographie de la défunte dont on avait laissé le cadre vide, une petite vierge et deux chandeliers. Il y a quelque temps il apprit que Mme Creus, demeurant à la Croix-Rouge possédait la photographie de sa femme.

Une nommée Ursule Coussens, 17 ans, ouvrière de fabrique, alors à la maison d'arrêt de Lille pour purger une condamnation à 2 mois de prison pour vol et qu'avait logée chez Mme Creus avait remis la photographie à cette dame.

Le tribunal a condamné Ursule Coussens à 3 mois de prison en prononçant la confusion avec la peine de 2 mois de prison prononcée contre elle le 18 janvier.

Drôle de manière de s'expliquer. — Charles Flipo, 26 ans, bonnetier, demeurant 7, cour des Billois, venait le 9 mars, vers neuf heures du soir, accompagné de son frère Joseph, 19 ans, mouleur, demeurant rue de la Cité, maisons Lerouge, frapper à la porte de M. Pierre Brutin, cardeur, qui l'introduisait chez lui.

A peine dans la maison, Charles Flipo s'écriait en enlevant son pardessus : « Je viens pour m'expliquer. » M. Brutin l'engageait alors à sortir, cette façon de se présenter ne lui convenant guère.

Charles Flipo sautait alors sur lui et l'accablait de coups de poing.

La cause de tout cela était une discussion que Joseph Flipo avait eu avec sa bonne amie, Blanche Brutin. Ce dernier avait aussi été poursuivi pour coups. Les débats ont démontré qu'il était resté simple spectateur de la scène.

Charles Flipo a été condamné à 6 jours de prison et 16 francs d'amende avec bénéfice de la loi Berenger. Son frère Joseph a été acquitté.

LESQUIN

Vol. — Le tribunal avait condamné suivant jugement du 6 décembre dernier, rendu par défaut, Charles Baccauw, 28 ans, et Derache, Gustave, 27 ans, le premier à 18 mois de prison et à la relégation le second à 13 mois de prison.

Ces deux individus, déjà souvent condamnés et fort mal notés, avaient attaqué un de leurs compagnons de travail qui revenait un soir avec eux près du fort de Seclin, l'avaient couché à terre et maintenu en le baillonnant pour lui voler une somme de 10 fr. 50 qu'il avait en poche. Baccauw et Dersche avaient faient opposition à ce jugement. Le Tribunal a confirmé son jugement.

COMINES

Coups. — En sortant de l'atelier le 10 mars, Jules Doudaine, 19 ans, ouvrier tisserand, qui en voulait à Eugène Decottignies, à la suite d'une discussion qu'ils venaient d'avoir, santa sur celui-ci et le roua de coups. Un mois de prison et 16 fr. d'amende à Doudaine, qui bénéficie de la loi Bérenger.

Tribunal Correctionnel de Valenciennes

Outrages aux agents. — Le nommé Lefebvre Auguste, 31 ans, journalier, demeurant cité Lebrun, 7, arrêté hier pour outrages à agents et ivresse, a été mis à la disposition du parquet. M. le procureur *l'a traduit immédiatement devant le tribunal qui l'a* condamné à un mois de prison et vingt-cinq francs d'amende,

Vol. — Le sieur Malaquin Bonaventure, maçon, faisait le mois dernier une réparation chez un boulanger de notre ville. Le garçon boulanger nommé Magnien, étant sorti quelques instants pour faire sa distribution de pains, Malaquin profita de cette circonstance pour s'introduire dans sa chambre et enlever un porte-cigare et une paire de lunettes.

A son retour, Magnien s'aperçut de ce vol et n'eût d'autre ressource que de porter plainte. Une enquête fut ouverte et l'on découvrit le coupable. Malaquin nie, mais il n'en est pas moins condamné à 1 mois de prison.

Raismes. — Dans l'après-midi de jeudi, le garde-champêtre de Raismes arrêtait le sieur Dufresnes Louis qui était en état de vagabondage. Mais Dufresnes, qui est un mauvais sujet, se rebella, et il fallut l'intervention de deux gendarmes pour le mettre à la raison. Après l'avoir lié, on put l'amener à Valenciennes, mais, arrivé à la gare, Dufresnes voulut encore résister et refusait d'avancer. Pour le conduire à la prison, on dut le hisser sur une voiture et le garotter solidement. Cet individu est très mal noté. Il récolte, pour cet exploit, 6 mois de prison.

Vicoigne. — Le sieur Delille Jules avait partagé pendant une nuit, la chambre de Strady Jean-Baptiste. Le lendemain, il commit l'imprudence de laisser dans cette chambre un porte-monnaie contenant une somme de vingt francs, alors qu'il se rendait à son travail. Quand il revint, le porte-monnaie était disparu... et Strady aussi. Depuis, Delille n'a retrouvé ni l'un ni l'autre.

Strady est condamné par défaut à quatre mois de prison.

Anzin. — Les familles Druez et Danet, qui sont voisines, sont continuellement en chicane. Le 16 mars, c'était la femme Danet qui insultait J. B. Druez. Ce dernier, qui n'est pas très patient, se jeta sur elle et, après l'avoir terrassée et tirée par les cheveux, la bourrait de coups. Etant accourue au secours de sa mère, la fille Danel subit le même sort.

Comme tous les torts ne sont pas de son côté, Druez n'est condamné qu'à 16 francs d'amende.

Haspres. — Caffiaux Isidore paiera 25 fr. d'amende pour avoir porté des coups au sieur Watremez, charcutier ambulant. Ce dernier doit parait-il, depuis quelques mois une certaine somme d'argent à Caffiaux et refuse de la lui payer. De là surgissent de continuelles disputes entre les deux hommes.

Saint-Amand. — Tranchant Henri se trouvait, le 12 mars, sur le chemin de la Croisette, lorsque le sieur Thomas Bazin vint à passer.

Tranchant, qui était ivre, l'interpella et, comme Bazin ne répondait pas, il lui cria : » si tu avances encore, je te pique ». Sans faire attention à cette menace d'ivrogne, Bazin continuait son chemin lorsque, tout à coup, il entendit siffler une balle. Il se retourna et aperçut Tranchant qui venait de tirer *dans sa direction. La balle était passée à un mètre* de distance à la hauteur du genou.

Il est évident que Tranchant n'avait pas eu l'intention de tuer Bazin, mais il aurait pu néanmoins le blesser. Il est condamné à 20 jours de prison et 5 fr. d'amende.

L'agression de la route de Marly

Les auteurs de l'agression commise samedi soir sur la route de Marly ont comparu devant le tribunal correctionnel.

M. Anthime Penez, comptable, demeurant à Marly *regagnait son domicile vers 10 heures du soir, lorsqu'arrivé* à proximité de Romainville, il fut tout à coup assailli par un individu qui se détacha d'un groupe de quatre personnes, dont une femme, se dirigeant vers Valenciennes.

Renversé d'un violent coup de tête dans la poitrine, M. Penez reçut ensuite de nombreux coups de poing et de pied de son agresseur, qui agissait avec d'autant plus de sécurité que ses acolytes maintenaient sa victime par les épaules. La femme, elle-même, s'était mise de la partie.

Plainte ayant été portée dimanche matin à M. le commissaire central de Valenciennes, une enquête fut ouverte et dès dimanche soir les auteurs de cette agression étaient arrêtés par les agents Lenne et Wantttelet.

Ce sont les nommés Charles Flancain, âgé de 15 ans, demeurant rue Basse, à Valenciennes ; Gustave Bourseron, 26 ans, journalier, à Valenciennes ; Charles Bourseron, 31 ans, demeurant à Marly, et la femme de ce dernier, née Marie Mañez, âgée de 26 ans.

C'est Flancain qui a porté le coup de tête à M. Penez. Bien qu'âgé de 15 ans, cet individu a l'aspect et la force d'un homme. Les renseignements fournis sur son compte ne sont pas défavorables ; ainé d'orphelins, il subvient aux besoins de ses frère et sœurs ainsi qu'à ceux de sa grand-mère.

Ayant égard à cette situation, le tribunal l'a acquitté comme ayant agi sans discernement.

Par contre, il a fait, avec raison, une sévère application de la loi aux autres inculpés.

Les deux frères Bourseron ont été condamnés chacun à un an de prison et la femme de l'un d'eux à six mois de la même peine.

Cour d'Assises du Nord

Voici de nouvelles affaires renvoyées devant les assises, qui s'ouvriront à Douai, le 4 mai, sous la présidence de M. Pain, conseiller :

Meurtre à Lille. — Eugène-Ferdinand Monté, âgé de 41 ans, né à Hazebrouck, journalier, demeurant à Lille, est accusé d'avoir assassiné la nommée Amélie Brackman, femme Verhas, avec laquelle il a vécu maritalement.

L'assassinat de Beuvry-lez-Orchies. — Jules-François Quesnoy, âgé de 28 ans, journalier à Beuvry-les-Orchies, est renvoyé devant les assises, sous la prévention d'avoir, le 8 juillet 1895, vers huit heures et demie du soir, assassiné Julie Leclercq, âgée de 65 ans, indigente, vivant seule dans une vieille masure de la commune, rue Jacques-Varlet.

VARIÉTÉS

LA RÉPONSE DU FLOT

Par Fernand Lafargue

Johanna de Grivors passait les vacances avec sa famille dans un châlet luxueux, à Soulac, sur les bords de l'Océan. Ells avait vingt ans, elle était belle. Sa fortune, autant que sa beauté, attiraient autour d'elle une foule de jeunes hommes de son monde, dont quelques uns ne craignaient pas de s'installer tout un long mois sur la même plage qu'elle, dans le but de l'empêcher d'oublier leurs hommages.

Parmi eux, il en était un qu'elle avait remarqué tout d'abord, auquel son cœur s'était tenu et qu'elle aimait. Il se nommait Gaston Melval.

Mais Gaston n'était pas sans inquiétude sur le sort que lui réservaient les circonstances imprévues, les obstacles en germe dans tout amour partagé.

Il avait vu, avec tristesse, s'établir, auprès de Johanna, dans le même châlet, pour toute la durée des vacances, un rival qui obtenait les privautés de la commensalité, grâce à son titre de cousin.

Cet autre était dans la place, et Gaston s'exagérant les avantages de ce privilège, souffrait.

Quant au cousin, Jean de Monlieu, il avait deviné l'avance prise par Gaston, camarade d'enfance, dont il reconnaissait la supériorité et *qu'il avait toujours poursuivi d'une basse envie.*

Ils se rencontraient souvent sur la plage, projetaient ensemble des excursions dont Johanna faisait quelquefois partie. C'était surtout dans ces excursions que Jean avait constaté le profond attachement, non déclaré, mais mal dissimulé, de sa cousine pour Gaston Melval.

Un après-midi — il était environ quatre heures et le soleil oblique faisait ressembler la mer à une immense plaque d'acier — Jean, qui se baignait en compagnie de Gaston, sortit de l'eau en poussant des cris stridents, les bras levés au ciel.

— Au secours ! au secours ! Gaston se noie.

Johanna, sa mère, son père étaient assis sur la plage. Ils se levèrent tous à la fois, muets. Mais Johanna retomba pâle sur le sable.

On organisa mal le sauvetage, avec une hâte désordonnée.

Sur la vaste mer nue aucun baigneur ne luttait pour regagner la rive. Le reflux avait commencé, on dut abandonner tout espoir.

Le soir, en famille, Johanna gardait le silence, les larmes refoulées dans la gorge, mais rivait sur son cousin des regards farouches.

Trois jours après, personne ne parlait plus dans la station balnéaire de Gaston Melval.

Seulement, Jean était sombre et Johanna lugubre.

Le quatrième jour, la jeune fille parut revenir à la gaieté et pria son cousin de l'accompagner au bain.

— Sans aller trop loin, lui dit-elle, car maintenant la mer me fait peur.

Emu, il la conduisit par la main jusqu'aux premières vagues où ils entrèrent, et il essaya de l'interroger sur la vérité qu'elle lui avait montrée depuis trois jours.

Elle serra les dents, pâlit, ne répondit pas.

Il insista :

— Pourquoi ! que vous ai-je fait cousine ? Moi, qui vous aime tant... d'un amour que vous vous refusez à comprendre.

— J'attendais cet aveu ! s'écria Johanna en s'écartant de son cousin. Eh! bien, moi je vous hais ! Vous voulez savoir pourquoi? Parce que c'est vous, misérable, qui avez fait noyer Gaston. J'en suis certaine... parce que je l'aimais.

La voix de la jeune fille accusatrice, menaçante, haineuse, qui semblait rappeler un témoin du fond de la mer, le secoue d'épouvante.

— Je vous jure... balbutia-t-il.

— Ne jurez pas, vous mentiriez !

— Je vous jure, cousine...

Mais, comme pour arrêter le mensonge, une main s'abattit sur la bouche de Jean, une main froide, violacée et gluante.

Dans un éclaboussement d'écume, il reconnut un corps humain flottant près de lui, et il tomba à la renverse, pour ne plus apparaitre, pendant que Johanna s'enfuyait vers les dunes, en jetant au vent des cris de folie.

La marée montante venait de rendre, quatre jours après le crime, le cadavre de Gaston Melval.

FERNAND LAFARGUE.

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Grand concert offert par l'Orphéon tourquennois (directeur : Bernard Mignotte) à ses membres protecteurs et honoraires, le dimanche 29 mars, à six heures précises.

PROGRAMME :

Première Partie

1. Hymne à la France (Imbert), par l'Orphéon — 2. Stances de Lackmé (L. Delibes), par M. J. Delplanque — 3 Variations pour clarinette (Beer), par M. F. Devryse — 3. La Garonne, monologue, par M. XXX — 4. Vous êtes si Jolie (Tagliafico), par M. H. Bourgois — 6. Scène comique, par MM. V. Scohy et H. Delcourt.

Deuxième Partie

1. Entrée comique, par MM. V. Scohy et H. Delcourt — 2. Dernier Amour (Bazan), par M. B. Mignotte — 3. Un Monsieur, monologue, par M. XXX — 4. Duo du Chalet (Adam), par MM. B. Mignotte et H. Maréchal — 5. Le Guérillero (Riga), par M. E. Renard.

LES DEUX TIMIDES

Comédie de Labiche

DISTRIBUTION

Thibaudier, rentier, MM. A. Omez — Garadoux, parisien, H. Bourgois — Frémissin, avocat, H. Maréchal — Auguste, domestique, A. Broux — Cécile, fille de Thibaudier, Mlle XXX.

Le piano sera tenu par M. C. Desurmont.

PETITE CORRESPONDANCE

Un lecteur à Douvrin : Le dimanche matin peut-être.

LE FACTEUR.

CONVOCATIONS

Club les Amis du Plaisir. — La commission du club les Amis du plaisir avertit les sociétaires que comme la réunion du mois tombe le dimanche de Pâques, elle sera remplacée par celle de demain 29 mars. Réunion au local, à 3 heures et demie très précises. — Questions diverses — Décision d'une sortie extraordinaire sur Dottignies.

Les membres du Cercle l'Alliance sténographique roubaisienne dont le siège est chez Lecry, café Delattre, place de la Fosse-aux-Chêne, sont priés d'assister à la leçon habituelle qui se fait tous les dimanches, le matin, à 10 heures. Les personnes qui désireraient suivre le cours de sténographie peuvent se présenter tous les dimanches.

Etat-Civil de Roubaix

du 27 mars

Naissances. — Marie Blyweert, rue des Velocipèdes cour Delannoy 4 — Fortuné Wagnon, rue d'Alger 135 — Henri Guilmin, rue du Collège 158 — Marthe Devlieger, rue Ma Campagne cour Vanneste 4 — Aline Lefebvre, rue de Lannoy, fort Despret 65 — Henri Vanhoorde, rue Jacquart 176 — Madeleine Desegher, rue de la Prosperite 6, chez la veuve Kints — Marie Van Caneghem, boulevard Lecomte Baillon — Henri Steuve, id. — Charles Van Wassenhove, rue de la Planche-Trouée cour Léopold Florin 6.

Décès. — Madeleine Baudain, 2 ans, rue du Tilleul, impasse Ingouville 8 — Cécilienne Deroubaix, 1 an, rue de l'Epeule cour Liagre 8 — Charlotte Renaut, 53 ans, rue Choiseul, fort Mulliez 9 — Achille Dekindt, 46 ans, rue de l'Ommelet 149 — Thérèse Thomas, 71 ans, rue Soubise 74 — Catherine Donadieu, 55 ans, rue de Lille 72 — Valère Gonssaert, 3 mois, rue de Bouvines cour Fontier 21 — Angélique Simon, 68 ans, rue Bernard cour Demarcq 23 — Robert Vanende, 7 mois, rue Turgot 41 — Moïse Monnier, 18 ans, rue du Coq-Français 184.

Etat-Civil de Tourcoing

Naissances du 26 mars. — Auguste Lambaere, rue des Phalempins — Jeanne Hautecœur, rue de la Cimbale — Marie Bercq, rue Moseau — Marguerite Caboor, rue Etienne-Motte — Marguerite Vandepitte, rue Honoré — Cilma Vanhoenacker, rue de la Latte — Germaine Sohier, faubourg de Neuville — Maria Serite, rue de la Croix — Georges Bouchy, rue Neuve-de-Roubaix — Jean Maegth, rue de la Croix-Rouge — Louise Dupont, rue de la Potenti — Jeanne Laverge, rue Virolois — Suzanne Luci, rue du Dragon.

Décès du 26 mars. — Casimir Deflandre, 9 mois, rue Neuve 15 — Clément Denoux, 1 an, Blanc-Seau — Isidore Carette, 65 ans, hôpital civil — Alphonse Bouckenooghe, 28 ans, domestique, pavé de Neuville 29.

Naissances du 27. — Lucienne Vandebrouck, rue Blanche — Marie Devriesere, rue des Phalempins — Célina Baude, rue Delhaye — Jeanne Dumortier, rue du Bois — Marguerite Capelle, rue du Brun-Pain — Suzanne Collebert, rue du Moulin — Laurent Mathon, rue du Faubourg — Gustave Monier, rue de Marseille — Jean Légrand, rue du Collecteur.

Décès du 27. — Appoline Verhaeghe, 62 ans, marchande de tissus, rue de Menin 62.

FINANCES

Paris, le 27 mars 1896.

Le marché est lourd ; il ne manque pas de raisons pour expliquer cette situation ; d'abord l'adoption par la Chambre du principe de l'impôt sur le revenu ; ensuite la décision prise par la commission de la Dette égyptienne ; enfin les bruits de rupture des négociations de paix entre Ménélik et l'Italie.

Le 3 0/0 se traine de 101.40 à 101.45.

Le 3 1/2 finit à 106.

Le Crédit Foncier se traite à 631.25. Ses obligations conservent leur bonne tenue.

Le Comptoir national d'escompte cote 575.

On demande la Société générale à 516.25. C'est demain qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle.

Le Crédit Lyonnais clôture à 763.75.

La Robinson Banking, influencée par la baisse des mines d'or, se tient à 163.

La Compagnie française de Mines d'or et d'exploration tient des formules de pouvoir à la disposition des actionnaires qui désirent se faire représenter gratuitement par elle à l'assemblée de l'Eastleigh qui aura lieu le 24 avril prochain à Johannesburg.

Le part Compagnie nationale des mines de France est à 25,50.

L'action North Rand Mines est animée à 30.

On négocie la Total Gold Extraction entre 35 et 40.

Chemins français hésitants.

BOURSE DE LILLE

Du 27 Mars

Actions, banques et diverses

Casse et fils Ld, tendance ferme ; préférences, 29,75 ; ordinaires, 28.50.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.), 398.75.

Charbonnages (Actions)

Albi, act. de 500 t. p., p. 800 — Courrières, n., 4388.75 — Douchy, p., 575 — Epinac, 1/2400, p. 550 — Ferfay, act. de 750 fr., t. p., n., 370.

Charbonnages (Obligations)

Bethune 1877, remboursables à 500, p., 462.

BOURSE DE BRUXELLES

du 27 mars

Belge 3	s. I	100 30	Brux. lib.	1886		108 62
—	sér. II	100 30	Non libéré	1886		— —
—	sér. III	100 30	Ostende à prime			— —
—	3.	— —	—	1877	3	— —
—	2 1/2	94 —	—	1885	3	— —
Annuités.	3	99 60	Tournai	1874	4.3	— —
—	4 .I.	— —	—	1886	3 1/2	— —
—	4 1/2	— —	Gand	1868	3	— —
Cr. com.	4 1/2	— —	—	1880	3	106 —
—	4	112 50	—	1883.	3	106 50
—	3	99 75	Liège	1853	2 1/2.	— —
—	3 p. c. 1861	— —	—	1860	3.	— —
—	3 p. c. 1868	108 —	—	1874		105 50
Anvers	1887 lib.	107 50	—	1879		— —
Libere	1887	— —	—	1880	3 1/2.	— —

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec-faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versement. Conversion.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Avis aux bonnes Ménagères
Voulez-vous du fin beurre de table, prenez celui de la laiterie La Normandie, qui arrive frais tous les jours dans toutes les bonnes épiceries. Ce beurre est exquis, il est garanti pur, et malgré sa renommée, il est toujours vendu à un prix raisonnable.
Pour la vente en gros, s'adresser au Dépôt principal, 101, rue de Sébastopol.
Vous trouverez à cette même adresse un excellent beurre demi-sel absolument garanti pur au prix de 2 fr. 80 le kil. Ce dernier beurre est surtout recommandé pour la bonne cuisine.

LE MEILLEUR MOYEN de prévenir et de guérir les CONVULSIONS si fréquentes chez les jeunes enfants est de leur donner le SIROP DE Dentition
CONVULSIONS
Les succès sont certains et garantis
Pharm. BOLE, 276, r. du Tilleul
Prix du flacon : 2 fr.

A Évian, à Contrexéville, presque tous les malades font usage du santal, contre les maux de reins, la gravelle, le catarrhe de la vessie, mais c'est toujours le Santal Midy que les médecins recommandent, car ils sont sûrs de sa pureté.

MAISON DU TAPIS
7, Rue du Vieil-Abreuvoir
ROUBAIX
Le plus grand choix
Ameublements
Tentures
Linoléum
Carpettes
Moquettes
Les meilleurs prix
Objets de la Chine et du Japon
POUR CADEAUX

A LA MAISON DE CONFIANCE
Horlogerie A. BARTHET
5f Rtoir métal mise à l'heure mécanique pour Hommes seulement
3f50 chaînes argent.
3f95 Réveil Bremoria.
PENDULES en tous genres
Album illustré 500 gravures.
25f Remtoir Or triple
15f
ORFÈVRERIE, BIJOUTERIE

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Paris

Du 26 Mars 1896

FARINES : 12 marques. — Tendance baisse.

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Mars	40.60	40.45	mai-juin	40.75	40.75
Avril	40.70	40.75	4 mai	40.85	40.95

MARQUE CORBEIL (clôture) : 45 —.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	101.40	V. Paris 71 1/4	112...
terme	101.47	» 1875	580...
3 o/o am. cpt.	101...	» 1876	579...
terme	101...	» 3 o/o 80	417.75
3 1/2 1894 cpt.	106...	» 1/4 1886	105.75
terme	106...	» 1892	381.75
Banq. de France	3550 .	» 1/4 1892	96.25
Banq. de Paris	795...	Ville Marseille.	414...
Comp. d'Escom.	574.50	Ville Bordeaux	123...
Crédit Foncier	635...	Ville Lille 1860	122..
Crédit Industr.	570...	» 1893	504...
Crédit Lyonnais	765...	Ville de Lyon	102.75
Crédit Mobilier	.....	Roubaix-Tourc.	45...
Société Général	512.50	Foncières 1877	408...
Est.	963...	» 1879	501.25
Paris-L.-Médit	1546...	» 1883	450...
Midi	1266...	» 3 o/o 1885	501.75
Nord	1785...	» 5me 1885	101...
Orléans	1301...	» 1895	478...
Ouest.	1100...	Communal. 1879	506...
Est Algérien	640...	Intéret réduit	472.50
Gaz Parisien	1115...	» 1880	493.25
Transatlantique	331...	» 1891	400.50
Suez	3336...	» 1892	506...
Omnibus Paris	1117...	Banq. hypothéc	563...
Dynamite	525...	» 3 o/o	445...
Egypte 3 1/2	100.80	Bône - Guelma.	490.50
Autriche 4 o/o	104.85	Est 3 o/o nouv.	465.25
Hongrois 4 o/o	102.95	Lille-Béthune	464...
Espag. ext. 4 o/o	65...	Méditeran. 3 o/o	467...
Portugais	26.75	Paris-L.-M. anc.	469...
Italien 5 o/o	82.60	» nouv.	472.50
Turc 4 o/o	20.95	Médoc	422...
Banq. Autrich.	540...	Midi 3 o/o nouv	471...
Banq. Ottomane	591.50	Nord-Est.	474...
Nord d'Espagne	103...	Orléans 1884.	475.25
Saragosse	167...	Ouest 3 o/o nou	475...
Fives-Lille	725...	Picardie-Fland.	465...
Russe 1867-1869	103.30	Bons de Presse	15...
» 4 o/o 1880	103...	Bons 100 port.	70.50
» 4 o/o 1889	103 ..	Bons à l. algér.	64.75
» cons. 4 o/o	104...	Panama 5 o/o	22.25
» 4 o/o 1890	103...	» 3 o/o	15.50
» 3 o/o 1891	92.70	» 4 o/o	17...
» 4 o/o 1893	101.50	» nou. 6 o/o	25...
» 3 1/2 1894	98.52	» » 2e sér.	23.75
V. Paris 1855-60	640...	» » 3e sér.	20.50
» 1865	566...	» à lots	145.50
» 1869	435...	» » 210 p.	290...
» 1871	421...	» bons à l. 80	140...

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.
Le Gérant : B. DUGARDIN